



AGENDA 21 local



10 enjeux majeurs

Identifiés lors du diagnostic partagé

- 1. Créer du lien social.**
- 2. Limiter l'étalement urbain.**
- 3. Prendre en compte le défi démographique et le vieillissement de la population.**
- 4. Préserver la qualité de vie et développer le potentiel d'animation de la ville.**
- 5. Attirer de nouvelles populations.**
- 6. Définir une stratégie économique endogène, basée sur les ressources du territoire.**
- 7. Connaître et réduire l'empreinte écologique de la commune.**
- 8. Préserver et mettre en valeur le cadre de vie**
- 9. Donner aux ussellois les clés de la démocratie participative.**
- 10. Faire de la commune d'Ussel un exemple de collectivité et d'entreprise durable.**

6 objectifs : « PARAMA »
(du sanskrit : l'excellence)
« Soyons meilleurs » ou « Visons l'excellence »

Protéger
Accueillir
Renforcer la participation
Animer
Montrer l'exemple
Améliorer l'accessibilité

24 déclinaisons des objectifs en 60 actions concrètes.

► **PROTEGER**

- **1. Les personnes**

Action 01 : Mettre en place des défibrillateurs en ville et en libre accès.

Action 02 : Organiser pour les enfants et les jeunes des opérations de sensibilisation à la sécurité routière.

Action 03 : Installer un radar pédagogique, le déplacer régulièrement.

Action 04 : Etendre progressivement la zone des rues piétonnes en centre ville en concertation avec les habitants et les commerçants concernés.

Action 05 : Créer une maison médicale sur Ussel pour regrouper les professionnels de la santé. **ST**

Action 06 : Mettre en place des ateliers santé.

- **2. L'environnement**

Action 07 : Limiter l'étalement urbain, en densifiant l'habitat, en comblant les vides urbains. (P.L.U).

Action 08 : Informer les ussellois sur les solutions leur permettant de diminuer leurs consommations en eau.

Action 09 : Gérer de façon différenciée les espaces naturels, les talus en bord de route.

Action 10 : Protéger et maintenir la qualité des ressources en eau (lac de Ponty).

Action 11 : Créer une trame verte et une trame bleue, corridors écologiques.

Action 12 : Prévoir une réduction des impôts locaux pour toute nouvelle habitation construite selon les normes « basses consommations ».

- **3. Le patrimoine architectural**

Action 13 : Créer une A.V.A.P, intégrée au P.L.U.

Action 14 : Restaurer la boucherie Moncourrier, en centre-ville.

► ACCUEILLIR

- 4. De nouveaux commerces attractifs

Action 15 : Soutenir et accompagner la création d'une Zone d'Activité Commerciale aux entrées est et ouest d'Ussel.

- 5. De nouveaux entrepreneurs.

Action 16 : Soutenir les associations du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire par l'attribution de subventions et la mise à disposition de locaux.

- 6. De nouvelles activités.

Action 17 : Soutenir les projets de développement portés par le groupement des usagers de l'abattoir d'Ussel.

- 7. De étudiants post bac

Action 18 : Soutenir et accompagner la création de filières post bac sur le territoire par la construction d'une salle multimodale.

- 8. Des touristes

Action 19 : Etendre les périodes d'ouverture du camping de début mai à fin septembre.

Action 20 : Améliorer la qualité des hébergements municipaux.

Action 21 : Mettre en place les structures nécessaires à l'obtention du label : Station Sport Nature.

► RENFORCER LA PARTICIPATION

- 9. Pérenniser et dynamiser les structures existantes :

Action 22 : Pérenniser l'action des Référents de quartiers

Action 23 : Tenir des réunions de quartiers, une fois par an.

Action 24 : Dynamiser le Comité Consultatif du sport.

- 10. Créer de nouvelles instances de participation :

Action 25 : Créer un Conseil Municipal des Jeunes.

Action 26 : Mettre en place et faire vivre un réseau de l'action sociale.

Action 27 : Créer un Forum 21, Comité Consultatif, composé d'élus, d'habitants et d'employés communaux pour travailler sur la définition, la mise en place et l'évaluation des actions de l'Agenda 21.

Action 28 : Systématiser les enquêtes, les consultations, les réunions thématiques, les réunions d'information des riverains, des habitants concernés avant le début de tout chantier, tout projet.

► ANIMER

- **11. la ville**

Action 29 : Participer activement à la création et au développement d'un Pays d'Art et d'Histoire sur la Haute Corrèze dont Ussel est la ville centre.

Action 30 : Soutenir les organisations des marchés de producteurs de Pays.

- **12. Le centre ville**

Action 31 : Poursuivre l'effort de fleurissement.

Action 32 : Soutenir activement l'association des commerçants lors de l'organisation d'animations commerciales.

- **13. Les quartiers**

Action 33 : Dynamiser les actions des Maisons de quartiers.

Action 34 : Améliorer le fleurissement dans les quartiers.

Action 35 : Installer des aires de jeux pour enfants, des espaces de jeux pour tous : Pétanque, panneaux de baskets, buts de foot...

Action 36 : Réaliser des liaisons piétonnes et cyclables entre les quartiers et entre les quartiers et le centre.

Action 37 : Favoriser la fête des voisins par une information et du prêt de matériel : tables et chaises.

- **14. Le Centre Touristique**

Action 38 : Proposer des animations aux ussellois et touristes, en partenariat avec la Station Sport Nature.

Action 39 : Mettre en place une journée annuelle de découverte et de pratique des sports de pleine nature, fin juin, début juillet.

► MONTRER L'EXEMPLE, INCITER, INFORMER

- **15. Diminuer l'endettement de la commune**

Action 40 : Dans un premier temps limiter puis diminuer le taux d'endettement de la commune afin de ne pas faire supporter aux générations futures des investissements excessifs et non primordiaux.

- **16. Monter Des Marchés Publics éco-responsables**

Action 41 : Introduire des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics de la commune.

- **17. Rechercher des sources d'économies d'énergies**

Action 42 : Réaliser un audit sur le parc automobile communal. Tenir compte des résultats de cet audit pour remplacer progressivement les éléments les plus anciens par des véhicules économes.

Action 43 : Faire réaliser un audit de l'éclairage public. En fonction de cet audit, réduire si possible les consommations électriques, engendrées par l'éclairage public.

Action 44 : Utiliser toutes les solutions techniques possibles pour diminuer les consommations communales d'eau dans les espaces verts et fleuris. Envisager un fleurissement plus économe : Moindre recours aux fleurs annuelles produites en serre et aux jardinières. Plus de vivaces, de rosiers, d'arbustes fleuris.

- **18. Etre exemplaire vis-à-vis de la gestion du personnel communal.**

Action 45 : Utiliser à plein le Comité Technique Paritaire en tant qu'instance de concertation entre élus et fonctionnaires.

Action 46 : Réunir régulièrement le Comité d'Hygiène et Sécurité et faire appliquer strictement les recommandations du Comité au sein des services.

Action 47 : Sensibiliser les cadres et les cadres intermédiaires sur le repérage et la prise en compte des difficultés sociales des agents.

Action 48 : Inciter les agents à se former. Mettre en place un Plan de Formation des agents et distribuer les livrets individuels de formation.

Action 49 : Aider les agents en difficultés financières par l'octroi d'avances de la part du C.O.S.

- **19. Utiliser moins de produits chimiques.**

Action 50 : Signer et mettre en œuvre une Charte Zéro Pesticides. Abandonner progressivement le désherbage chimique au profit d'un désherbage thermique.

Action 51 : diminuer de manière drastique le recours aux engrais chimiques.

- **20. Mettre en place des coopérations internationales au bénéfice de villes en voie de développement.**

Action 52 : Prévoir une coopération et des échanges avec une ville du Burkina Faso dont la région est déjà jumelée avec la Région « Limousin ».

► **AMELIORER L'ACCESSIBILITE**

- **21. Aux services**

Action 53 : Prévoir les tarifs d'accès aux services municipaux en fonction des revenus, de la composition des familles : Mise en place d'aides par le Centre Communal d'Action Social pour les plus démunis.

Action 54 : Adapter l'ouverture des services municipaux aux besoins des usagers.

Action 55 : Former le personnel concerné à l'accueil des publics

Action 56 : Attribuer des aides, sous conditions de ressources, pour l'accès aux associations sportives par le biais de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (coupons sport).

- **22. Aux espaces publics et bâtiments**

Action 57 : Améliorer l'accessibilité des espaces publics et bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite et aux handicapés.

- **23. Aux nouvelles technologies**

Action 58 : Lancer un plan d'informatisation des écoles pour réduire la fracture numérique. Equiper les écoles de tableaux numériques.

- **24. A une nourriture saine et équilibrée**

Action 59 : Distribuer un fruit par semaine aux enfants des écoles en participant à l'opération « un fruit à la récré ».

Action 60 : Introduire progressivement des aliments issus de l'agriculture biologique dans les menus confectionnés par la cuisine centrale.